



Le partenariat MACSF-SNSMCV

Dans son souci d'améliorer la qualité des conseils et services à ses adhérents le SNSMCV a noué un partenariat avec la MACSF.

Par ce partenariat les deux parties ont convenu de travailler ensemble à la sécurité et à la qualité des soins de la spécialité dans l'objectif d'une sinistralité maîtrisée.

Il prévoit également pour les cardiologues qui peuvent se trouver en situation de forte sinistralité un accompagnement personnalisé sur site par un médecin-conseil MACSF assisté d'un cardiologue proposé par le SNSMCV de façon à identifier les problématiques et apporter des solutions de réduction du risque.

Ce partenariat permet aussi de solliciter la MACSF dans toutes les manifestations nationales ou régionales auxquelles le Syndicat souhaite sa participation.

Enfin, une offre privilégiée sur les garanties de Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) sera proposée par la MACSF avec une réduction de 10 % accordée aux cardiologues adhérents au SNSMCV.

Un courrier sera prochainement adressé à chacune et chacun d'entre vous pour détailler ce partenariat et cette offre. Votre implication est primordiale pour nous aider à prévenir et améliorer le risque médical des cardiologues. Il est donc à lire avec le plus grand intérêt pour savoir anticiper et se prémunir au mieux plutôt que de se trouver en cas de litiges dans une situation aux conséquences potentiellement graves.